



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **29 Septembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-neuf** du mois de septembre à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 septembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle Simone Daignas de Mesves sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY – M. Jean-Pierre MARASI - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON - Mme Béatrice BOULOGNE - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Muriel BUISSON remplacée par M. Pascal COUSIN

Membres ayant donné pouvoir : M. Alexandre BLANDIN à M. Yannis BONNET
Mme Corinne COLONEL à M. Gilbert LIENHARD
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Jean-Pierre MARASI
Mme Annie MILLARD à Mme Carole TABBAGH-GRUAU
Mme Sandra TIXIER MAUDRY à M. Yves RAVET
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Martine LEROY** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Tableau des effectifs

Suite à de nouveaux besoins, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Pour le service Prévention, Collecte et Traitement des déchets, un poste d'ambassadeur de tri avait été créé en Accroissement Temporaire d'Activité. Or, après plusieurs années d'expérimentation, ce besoin est devenu pérenne, notamment depuis la réorganisation des modalités de collecte des déchets.

En conséquence, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'ambassadeur de tri.

Par ailleurs, il est proposé de créer un contrat de projet dans l'optique de développer de nouvelles activités au sein du pôle jeunesse du réseau des médiathèques. L'axe petite enfance ayant quelque peu été délaissé ces dernières années, l'objectif à travers ce poste sera de redonner une dynamique en proposant et en animant de nouvelles activités à destination des familles, des jeunes enfants et des assistantes maternelles du territoire. Un partenariat sera donc fait entre le réseau des médiathèques et le service petite enfance, qui sont 2 des services du pôle Services à la Population, pour augmenter la qualité du service rendu.

En conséquence, il convient de créer un poste non permanent en contrat de projet, en catégorie C.

CREATION DE POSTES

Poste permanent

- **1 poste du cadre d'emplois des adjoints techniques** (à temps complet), pour exercer les fonctions d'ambassadeur de tri

Poste non permanent

- **1 poste non permanent en Contrat de projet** (à temps complet) :
 - **1 chargé de projet « Développement des activités jeunesse pour la petite enfance »** au sein du réseau des médiathèques (cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine territoriaux)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération
- **INSCRIT** les dépenses au budget.

Le tableau des effectifs est joint en pièce annexe.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 7
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Martine LEROY, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 058-200067916-20250929-2025_29_09_03-DE

